

Séance du 14 juin 2024

N° 2024.07

Objet : FINANCES – Compte de gestion 2023.

Date de Convocation

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Le 07 juin 2024

Etaient présents :

Nombre de conseillers

M. Laurent RICHARD, Président,
Mme Guylène BIGOT, M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE,
M. Philippe BEAUVAIS, Mme Eliane FAVRON, Mme Katia CHAUVET,
M. Gilles BACHELET, Mme Aurélie SCHEMEL, Mme Fabienne TURBERT,
Mme Sophie RANDUINEAU, Mme Françoise MORISSE, Mme Pascale AUDEBRAND.

En exercice : 17

Présents : 13

Représentés : 00

Votants : 13

Absents excusés : Mme Sophie FOURNIAU, Mme Martine DELIGEON, Mme Bénédicte BEYENS, Jaqueline DUPRAT.

Secrétaire de séance : Mme Guylène BIGOT.

Monsieur Laurent RICHARD, Président du C.C.A.S rappelle que le compte de gestion retrace les opérations budgétaires tant en dépenses qu'en recettes selon les écritures passées en cours de l'année concernée. Ce document est établi par les services du Trésor public en parallèle des mandats et des titres émis par l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures :

- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- le détail des recettes et des titres émis,
- les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur pour le budget du CCAS, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Guylène BIGOT

Le Président,
Laurent RICHARD

